

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 8 (1930)
Heft: 4

Artikel: De la toxicité de quelques Clitocybes blancs et particulièrement de Clitocybe rivulosa Pers.
Autor: Wiki, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-935028>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la Toxicité de quelques Clitocybes blancs et particulièrement de *Clitocybe rivulosa* Pers.

par le Dr B. Wiki, de Genève.

(Communication faite à la Société mycologique de Genève, Séance du 24 mars 1930.)

Le genre *Clitocybe*, remarquable par la décurrence des lamelles et par la forme du chapeau, ne paraît pas avoir joué, jusqu'à présent, un grand rôle dans la toxicologie, si toutefois l'on excepte l'ancien *Pleurotus olearius* D. C., rangé actuellement dans les *Clitocybes*, et dont les propriétés vénéneuses ont été signalées dès l'antiquité.

Quand on consulte les flores mycologiques modernes, l'on voit que *Bigeard et Guillemain*¹⁾ admettent que la plupart des espèces en sont comestibles. Pourtant, ils déclarent suspects: *Clitocybe inornata* Fr., *Cl. claviceps* Pers., *Cl. cerussata* Fr., *Cl. tornata* Fr., *Cl. pithyophila* Secr., *Cl. phyllophila* Fr. *Clitocybe rivulosa* Pers. et *Cl. candicans* Pers. sont considérés comme vénéneux; *Clitocybe dealbata* Sow., par contre, serait comestible.

*Costantin et Dufour*²⁾ n'indiquent que deux *Clitocybes* toxiques, *candicans* Pers. et *rivulosa* Pers.; mais ces auteurs admettent que *Cl. phyllophila*, *pithyophila*, *cerussata* et *connata* ne sont que des variétés de *rivulosa*. Ils rangent *Cl. dealbata* parmi les espèces comestibles.

L'abbé *Bresadola*³⁾ ne se prononce pas sur la comestibilité de *Cl. candicans*, ni de *Cl. rivulosa*; il déclare suspects: *Cl. cerussata* et *pithyophila*; pour lui, *dealbata* est comestible, et *phyllophila* toxique.

*Rea*⁴⁾ considère aussi comme comestible *Cl. dealbata*; il admet la toxicité de *Cl. rivu-*

losa, *cerussata*, *phyllophila*, *pithyophila*, *tornata*.

*Ricken*⁵⁾ mentionne la comestibilité de *Cl. candida* Bres.; il ne se prononce pas sur la valeur de *Cl. rivulosa* et *dealbata*.

*Quélet*⁶⁾ énumère, comme étant vénéneux, *Cl. rivulosa*, *cerussata*, *connata*, *opaca*, *phyllophila*, *pithyophila*.

Si nous consultons des ouvrages relatifs à la toxicologie fongique, nous voyons que *A. Sartory et L. Maire*⁷⁾, de Strasbourg, déclarent nettement ne pas connaître personnellement de *Clitocybes* toxiques; mais ils ajoutent: « des « expériences nombreuses restent à faire sur « ce groupe; néanmoins nous pouvons dire que « nous avons consommé sans danger *Cl. tornata*, *pithyophila*, *rivulosa*. Seul, *Clitocybe coffeata* aurait causé une indigestion. » Or, *Cl. coffeata* est souvent considéré comme une simple variété de *Cl. aggregata* ou de *cine-rascens*, et il ne faut pas confondre indigestion avec intoxication.

Dans son remarquable ouvrage sur l'Empoisonnement par les champignons, notre éminent membre correspondant, le Dr *E. Martin-Sans*⁸⁾, de Toulouse, a dressé un tableau renfermant une quarantaine de *Clitocybes* reconnus ou indiqués comme comestibles (p. 78). Mais l'auteur fait des réserves en ce qui concerne *Cl. dealbata*, *tornata*, *pithyophila*, *phyllophila*, espèces qui seraient « absolument « à rejeter de la consommation, soit qu'ils aient

¹⁾ *Bigeard et Guillemain*. Flore des champignons supérieurs de France. Chalon-sur-Saône. 1909, page 101.

²⁾ Nouvelle Flore des champignons. Paris, s. d. V^e édition.

³⁾ *J. Bresadola*. Iconographia mycologica. Vol III. Tab. 141, 142, 144, 145, 146, 147.

⁴⁾ *Carleton Rea*. British Basidiomycetae. Cambridge, 1922. p. 275 et notes.

⁵⁾ *Adalbert Ricken*. Die Blätterpilze. Leipzig 1915.

⁶⁾ *L. Quélet*. Flore mycologique de France et des pays limitrophes. Paris 1888.

⁷⁾ *A. Sartory et L. Maire*. Les champignons vénéneux. Paris 1921. p. 71.

⁸⁾ *E. Martin-Sans*. L'empoisonnement par les Champignons. Paris 1929.

« parfois provoqué des accidents sérieux, soit « qu'ils prêtent trop facilement à des confusions « dangereuses ». Ajoutons que *Cl. rivulosa* ne figure pas dans ce tableau.

Pour résumer, disons que des nombreux *Clitocybes* blancs, les uns sont incontestablement comestibles — *suaveolens*, *connata*, *tuba*, *ericetorum*, *candida*, etc., etc. —, d'autres suspects. Beaucoup sont comestibles pour les uns, suspects ou vénéneux pour les autres. En ce qui concerne spécialement *Cl. rivulosa* et *dealbata*, souvent délicats à distinguer, de l'avis même de M. René Maire, la toxicité du premier est aujourd'hui généralement admise, tandis que le second est encore classé dans les comestibles.

*

Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner *Cl. dealbata*, assez rare dans nos contrées; d'après M. Martin-Sans¹⁾ ce champignon, souvent inoffensif, peut parfois au contraire être extrêmement vénéneux. Cette variation dépendrait des conditions édaphiques — physiques et chimiques du sol — et climatiques, sous lesquelles il aurait poussé.

M. Martin-Sans cite, à l'appui de sa thèse, d'abord trois intoxications assez sérieuses, mais non fatales, survenues aux Etats-Unis, et observées par Peck et J.-W. Roberts; ensuite, quelques cas que lui ont communiqués le Dr Duby et M. A. Ponchet, de Lyon, en 1923, et le Dr Fumouze de Roanne. Enfin, il relate avec beaucoup de détails un cas qu'il a observé et suivi à Toulouse, fin octobre 1926. Aucune issue mortelle, mais un perroquet, une chienne et deux chats qui avaient mangé de ces champignons crus, ou de la sauce d'un plat de ces champignons, en moururent.

MM. Ford et J.-L. Sherrick ont fait, en 1911 déjà, d'assez nombreuses expériences avec

un extrait aqueux de *Cl. dealbata* sur des lapins, des cobayes et des grenouilles. En 1926, M. Martin-Sans a procédé à toute une série de recherches avec des échantillons cueillis au même endroit où avaient été ramassés les *Clitocybes* qui avaient occasionné l'intoxication de Toulouse; ces expériences ont été faites sur des chats et des chiens.

Observations cliniques et expériences pharmacodynamiques concordent d'une manière remarquable et démontrent que le *Clitocybe dealbata* produit un syndrome muscarinien (sudorien) typique. Ce n'est que dans un cas (obs. Roberts) qu'à côté de symptômes sudoriens l'on a constaté des phénomènes d'ivresse avec agitation, rappelant plus ou moins l'intoxication par l'*Amanita muscaria* (syndrome panthérinien ou muscarien).

En général, l'empoisonnement chez l'homme a été assez bénin, mais il a pu prendre une allure inquiétante. L'expérimentation sur l'animal confirme la grande toxicité possible de ce champignon. M. Martin-Sans estime que la teneur en muscarine de *Cl. dealbata* peut égaler ou surpasser celle de *Inocybe Patouillardii* (l. c., p. 142). *C'est donc à tort que la plupart des flores mycologiques donnent encore le Clitocybe dealbata Sow. comme comestible.*

Quant à *Clitocybe rivulosa Pers.*, aucune flore ne lui attribue ce qualificatif, et pourtant certains auteurs déclarent l'avoir consommé sans inconvénient; tout au plus, serait-il indigeste²⁾. Comme nous l'avons dit plus haut, la majorité des mycologues le déclarent toxique mais « jusqu'à ces dernières années la seule « mention précise d'un fait de nocivité était « l'incrimination de Quélet: maux de tête, « vomissements et diarrhée, douze heures après « l'ingestion³⁾ ».

Actuellement la toxicité de cette espèce ne peut plus être mise en doute; l'observation⁴⁾

¹⁾ loc. cit. p. 140.

²⁾ Sartory et Maire. p. 71.

³⁾ Martin-Sans. loc. cit. p. 145.

⁴⁾ loc. cit. p. 146.

due à M. Martin-Sans est absolument concluante. Vu son importance, nous allons la transcrire in extenso: •

« Le matin du 18 novembre 1922, à Saint-Simon, banlieue de Toulouse, M. T..., 70 ans environ, ramasse des champignons qu'il fait frire et mange entre midi et 13 heures. A 16 heures il va demander aide à Mme J..., sa voisine et locataire, car il se trouve sérieusement indisposé, empoisonné par les champignons, surtout des mousserons, qu'il a mangés. Il a eu des vomissements avec de grandes sueurs froides, puis de la diarrhée; il se sent très faible. Son visage est très pâle, ses traits tirés; il sue très abondamment; les mains sont violacées et gelées. Soit soudaineté de la diarrhée, soit plutôt grande faiblesse, il n'a pas eu le temps ou la force d'aller à la selle et a fait sur lui. Isolée, loin de tout secours, Mme J... aide le malade à se coucher et lui fait prendre de l'huile d'olive, en attendant de pouvoir aller prier quelqu'un du voisinage de courir chez le médecin. M. T... revient à la selle trois fois: matières couleur jaune d'œuf. La sudation continue intense, tandis que le malade paraît de plus en plus abattu.

« A 17 heures arrive le Dr Julian. Il trouve M. T... dans un état de dépression extrême; il note un facies cadavérique, une sudation considérable, de la cyanose intense des extrémités, de la parésie, du myosis; le cœur est défaillant, le pouls imperceptible; le malade répond intelligiblement aux questions qu'on lui adresse. Le médecin lui fait des piqûres d'huile camphrée qui n'amènent pas d'amélioration. Il juge l'état désespéré; cette gravité lui semble insuffisamment expliquée par l'empoisonnement fongique; aussi croit-il à la concomitance d'une autre cause, affection cardiaque ou ictus. A son départ, à 18 h. 30, le malade répond encore faiblement aux

« questions, mais par monosyllabes. Il s'éteint « un quart d'heure après. »

Il est très regrettable que l'autopsie n'ait pas pu être pratiquée, elle aurait permis d'établir la réalité ou de montrer l'inexistence des lésions internes soupçonnées par le Dr Julian. M. Martin-Sans croit pouvoir affirmer — et nous sommes parfaitement d'accord avec notre savant collègue — que les champignons ingérés ont fort bien pu être la cause, à eux seuls, de l'issue fatale. L'enquête minutieuse à laquelle s'est livré M. Martin-Sans, a permis d'identifier le champignon coupable: c'était le *Clitocybe rivulosa*.

M. Martin-Sans cite encore deux autres observations. La première est due à MM. René Maire et A. Gautier. En voici le résumé¹⁾: Empoisonnement par *Clitocybe rivulosa*, survenu à Maison-Carrée, près d'Alger, au début de décembre 1926. « Cet empoisonnement du type muscarinien (sueurs profuses, salivation abondante, myosis, spasme de l'accommodation, vertiges, peu de phénomènes gastro-intestinaux) n'a pas été mortel. Un chat qui avait absorbé une partie des champignons, a présenté le même syndrome. »

La seconde est due à notre confrère M. le Prof. M. Roch²⁾; elle présente une analogie saisissante avec le cas de M. Martin-Sans; nous la donnerons en abrégé: Une femme de 45 ans, habitant Veyrier, avait mangé, le 11 octobre 1920, vers onze heures du matin, des *Marasmius oreades*, des *Clitocybes rivulosa* et des *Tricholoma tigrinum*, ainsi que cela a été établi par l'enquête faite par M. J. Schleicher. Bientôt après ce repas la malade est prise de vomissements violents, puis de diarrhée. Un lavage d'estomac est pratiqué, des tonicardiaques sont administrés. Après une amélioration passagère, la diarrhée et les vomissements reprennent, le pouls devient mauvais, le cœur s'affaiblit, la malade est pâle avec des extré-

¹⁾ Bulletin de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord. 18. 1927, p. 6. Cité d'après Martin-Sans, loc. cit. p. 148.

²⁾ Bulletin de la Société mycologique de Genève, n° 7, 1927, p. 5.

mités froides; elle présente de la tendance au collapsus. Malgré quelques piqûres stimulantes la pauvre femme meurt, trois heures après l'ingestion du plat fatal, pendant le transport à l'hôpital.

L'autopsie a démontré l'existence d'un catarrhe hémorragique aigu de l'estomac, de l'intestin grêle et du gros intestin. En outre, on a trouvé une néphrite interstitielle chronique ancienne et une endocardite avec dégénérescence du muscle cardiaque.

M. Roch a attribué au *Tricholoma tigrinum* (pardinum) la gastro-entérite violente qui a emporté, dans l'espace de trois heures, cette femme relativement jeune, mais atteinte d'affections chroniques graves, et insoupçonnées, du cœur et des reins. Avec M. Martin-Sans nous estimons qu'il faut incriminer tout autant le *Clitocybe rivulosa*, considéré, à cette époque, comme inoffensif, et le rendre responsable, partiellement au moins, du collapsus cardiovasculaire qui a terrassé la malade.

M. Martin-Sans tient comme possible que le fameux cas d'empoisonnement publié par Delobel¹⁾, et attribué à l'ingestion de *Marasmius oreades*, ait été produit par le *Clitocybe rivulosa*. Lors de notre Conférence sur l'Empoisonnement par des champignons, faite, le 5 juin 1921, devant la Société mycologique de Genève, nous avons cru pouvoir expliquer cette intoxication, traitée avec succès au moyen de piqûres d'éther, d'*atropine* et de sérum artificiel, par l'ingestion d'*Inocybes* méconnus et confondus avec l'« Agaric brûlant ».

L'observation clinique démontre donc péremptoirement que le *Clitocybe virulosa* peut produire le syndrome sudorien (muscarinien); le traitement, en pareil cas, s'impose: c'est à l'*atropine* qu'il faut recourir. Il est à présumer que, dans le cas observé par M. Martin-Sans, si l'*atropine* avait été injectée à la place de l'huile camphrée, le malheureux intoxiqué aurait eu quelques chances de s'en tirer. Nous ne pouvons l'affirmer, car peut-être était-il,

comme la malade de M. Roch, atteint de lésions chroniques d'organes internes, et ainsi devenu peu résistant contre l'action de substances toxiques.

*

Le *Clitocybe rivulosa* n'a jamais été utilisé, à notre connaissance du moins, pour des expériences sur des animaux. Grâce à l'amabilité de nos savants collègues, MM. Favre, Loup et de Siebenthal, nous avons pu procéder à un assez grand nombre de recherches avec ce champignon.

Les exemplaires mis à notre disposition, ont été cueillis à la Chapelle-Rambaud (27 octobre 1929), dans la Forêt de Fernex (3 novembre 1929), près de Vich (5 novembre 1929) et dans les forêts au-dessus de Vesancy (10 novembre 1929).

Finement triturés et mis dans de l'alcool à 96°, ces champignons n'ont été utilisés qu'après deux à trois mois de macération. Au moment où l'on procède à une expérience, cette espèce de teinture est filtrée, évaporée au bain-marie, puis reprise avec de l'eau distillée. La solution ainsi obtenue, plus ou moins trouble, peut être injectée sous la peau, ou distillée directement sur le cœur mis à nu, d'une grenouille. Il est facile de calculer à quel poids de champignon frais correspond une quantité donnée de la solution aqueuse ainsi préparée.

Nos premières expériences ont été faites avec des grenouilles d'hiver. Tous nos *Clitocybes* se sont montrés extrêmement actifs; dix ou cinq centigrammes de champignon frais, même deux et parfois un centigramme, arrêtent en diastole le cœur de la grenouille de 20—60 grammes, dans l'espace de deux à trois minutes. Une instillation ultérieure d'une goutte d'une solution de sulfate d'*atropine* à 1 ‰ fait réapparaître, au bout de peu de temps, les battements cardiaques, qui reprennent bientôt après leur rapidité et leur vigueur antérieures.

¹⁾ Delobel. De l'empoisonnement par les champignons. Presse médicale 78. 1899, p. 193.

Il est donc indubitable que le *Clitocybe rivulosa* renferme de la muscarine, ou un principe actif très proche parent de cet alcaloïde; ce champignon se comporte donc, au point de vue toxicologique, non pas comme l'*Amanita muscaria*, mais comme un certain nombre d'*Inocybes*.

Le dosage direct du principe actif de ce champignon n'a pas été entrepris; le dosage par la méthode physiologique en sera ultérieurement essayé. Grosso modo, ce champignon paraît renfermer au moins autant de muscarine qu'un même poids d'*Inocybe Patouillardii*.

Voici, à titre d'exemple, les procès-verbaux de deux de nos expériences les plus caractéristiques:

I. Grenouille verte femelle, de 58 grammes.

31 janvier 1930.

- 3 h. 56': L'animal est fixé sur le dos, le cœur est mis à nu.
3 h. 57': 48 contractions cardiaques par minute; elles sont régulières, vigoureuses.
3 h. 58': 50 contractions par minute, de même caractère.
4 h. 54 contractions par minute, de même caractère.

L'on instille, sur le cœur, une goutte de solution aqueuse de principes actifs, correspondant à dix centigrammes de champignon frais (exemplaire cueilli dans la Forêt de Ferney, le 3 novembre 1929).

La grenouille se débat, les diastoles s'allongent:

- 4 h. 0' 50'': Le cœur se ralentit; l'oreillette s'arrête en diastole.
4 h. 1': 24 contractions ventriculaires par minute.
4 h. 1' 30'': Diastoles de plus en plus longues.
4 h. 1' 40'': Le ventricule s'arrête et reste immobile, en diastole maxima.
4 h. 2': Aucune contraction cardiaque.

4 h. 3'—5': Arrêt complet en diastole. L'on instille, sur le cœur, une goutte de solution de sulfate d'atropine à 1 ‰.

4 h. 6': Diastole absolue.

4 h. 6' 20'': Une systole incomplète, suivie de quelques autres, de plus en plus complètes.

4 h. 7': 21 contractions par minute, assez complètes.

4 h. 8': 40 contractions par minute, assez fortes, régulières.

4 h. 9': 33 contractions par minute, un peu moins vigoureuses.

L'on instille une seconde goutte de sulfate d'atropine à 1 ‰.

4 h. 10': 40 contractions fortes par minute.

4 h. 14': 44 contractions vigoureuses par minute.

4 h. 20': 44 contractions vigoureuses par minute.

4 h. 24': 44 contractions vigoureuses par minute.

L'animal est sacrifié.

II. Grenouille verte femelle, de 48 grammes.

30 janvier 1930.

5 h. 20': L'animal est fixé sur le dos, le cœur est mis à découvert.

5 h. 21': 48 contractions égales, régulières, par minute.

5 h. 22': 48 contractions égales, régulières, par minute.

5 h. 23': 48 contractions par minute.

L'on instille, sur le cœur, une goutte de solution de principes actifs de cinq centigrammes de champignon frais (*Cl. rivulosa* cueilli, le 10 novembre 1929, près Vesancy).

5 h. 23' 30'': Le cœur se ralentit, les diastoles s'allongent.

5 h. 24': L'oreillette s'arrête en diastole. 30 contractions ventriculaires par minute.

5 h. 25': 20 contractions par minute; les diastoles sont de plus en plus longues.

5 h. 25' 20'': Arrêt du ventricule en diastole.

5 h. 26': Aucune systole.

5 h. 27' 28'': Aucune systole. Le cœur est immobile en diastole maxima.

L'on instille une goutte d'une solution de sulfate d'atropine à 1 ‰.

L'animal se débat.

5 h. 29': Le cœur reprend ses battements.

5 h. 30': 40 contractions par minute, assez fortes.

5 h. 32': 46 contractions par minute, de plus en plus vigoureuses.

5 h. 33': 48 contractions par minute.

5 h. 40': 44 contractions égales, régulières, vigoureuses, par minute.

L'animal est sacrifié.

*

Les recherches faites sur des cobayes sont extrêmement démonstratives. L'injection hypodermique d'une solution aqueuse de principes actifs représentant 50 centigrammes de *Clitocybe rivulosa* par kilogramme d'animal, a tué un cobaye dans l'espace de 57 minutes; après injection d'un gramme par kilo, la mort s'en est suivie après 50 minutes. Un gramme et demi par kilo ont tué en 35 minutes; deux grammes par kilo, après six minutes déjà.

Tous ces animaux ont présenté le tableau sudorien classique: larmolement, hypersécrétion nasale, salivation intense, parfois un peu de diarrhée; ensuite, du ralentissement des battements cardiaques qui deviennent faibles et le plus souvent incomptables; de la dyspnée qui va en s'accroissant, de la parésie musculaire et finalement des convulsions asphyxiques. La mort est due à l'affaiblissement graduel du cœur qui finit par s'arrêter, en même temps que la respiration, ou parfois quelques instants après. A l'autopsie l'on a trouvé, dans

tous les cas, de l'œdème pulmonaire et une hyperémie passive très intense des organes abdominaux, des reins particulièrement.

L'action prophylactique de l'atropine a été mise en évidence par l'expérience très simple que voici: un cobaye de 420 grammes reçoit sous la peau un demi-milligramme de sulfate d'atropine, dose qui paraît formidable, mais qui est supportée sans produire le moindre incon vénient chez cette espèce animale. Trois minutes après, l'on injecte à la même bête les principes actifs de deux grammes par kilo de *Clitocybe rivulosa*, donc une dose au moins quatre fois mortelle. L'animal n'en est nullement affecté; ni le cœur, ni la respiration ne sont troublés dans leurs fonctions, les sécrétions restent normales; bref, l'animal, observé pendant toute une après-midi, ne montre à aucun moment le moindre symptôme d'une intoxication muscarinienne (sudorienne). Le lendemain il était en parfait état, et cinq jours après il avait même notablement augmenté de poids. Ce procédé est évidemment très apte à prouver la présence, dans le *Clitocybe rivulosa*, d'un poison de la famille de la muscarine, mais il n'a aucune application en thérapeutique humaine.

Il est probable que la dose de 50 centigrammes par kilo n'est pas la dose mortelle minima pour le cobaye; en admettant cette dose, l'on voit que 35 grammes de *Clitocybe rivulosa* seraient capables de tuer au moins 70 kilos de cobayes. 70 kilos représentent à peu près le poids d'un homme adulte. Or, l'homme est en général bien plus sensible à ces poisons que ne le sont le cobaye et les autres animaux de laboratoire. Ainsi Kionka¹⁾ admet que la dose mortelle de muscarine (quatre à huit milligrammes) pour un chat de deux à trois kilos produit, chez l'homme, une intoxication sérieuse.

La voie d'introduction modifie énormément l'activité de certains poisons; chez le cobaye et le chat, la dose de muscarine, mortelle quand

¹⁾ H. Kionka. Grundriss der Toxikologie. Leipzig, 1901, p. 396.

elle est injectée sous la peau, doit être presque décuplée pour produire son effet après ingestion. L'homme s'intoxique toujours en mangeant de ces champignons. Quel est le degré de sa sensibilité vis-à-vis de ce poison? Nous n'en savons rien de précis. Il serait téméraire de conclure directement de l'animal à l'homme, mais nous croyons pouvoir admettre qu'une dose de 50 à 100 grammes de *Clitocybe rivulosa* pourrait être dangereuse, peut-être mortelle, pour un homme adulte.

Le contrepoison, comme nous l'avons vu, est l'atropine. Si l'intoxication est très avancée, notamment si l'œdème pulmonaire a déjà fait son apparition, l'atropine seule pourra ne pas suffire. Il faudra alors recourir aussi à des tonicardiaques, l'onabaine, par exemple, et les administrer par voie veineuse. Mais, si on a la chance de pouvoir intervenir lors de l'éclosion des premiers symptômes de l'intoxication, une piqûre d'un milligramme d'atropine sera le remède souverain.

Vom Pilzmarkt in Lausanne 1930.

Von einem langjährigen Mitglied der « Société mycologique vaudoise » erhalten wir zwei Zeitungsausschnitte des « Feuille d'Avis de Lausanne » vom 12. und 22. März 1930 über den Pilzmarkt in Lausanne.

Ausschnitt vom 12. März.

Marché aux champignons.

Marzuolus	46 kg à Fr. 5.—
Morilles fraîches . .	12 Dz. à Fr. 1.50
Morilles sèches . . .	3 Dz. à Fr. 2.—

Ausschnitt vom 22. März.

Marché aux champignons.

Marasmius	1 kg à Fr. 2.50
Marzuolus	102 kg à Fr. 3.50
Morilles fraîches . .	1 kg à Fr. 25.—

Vom Einsender dieser Ausschnitte erfahren wir, dass alle diese Pilze vor dem 22. Februar 1930 auf dem Pilzmarkt in Lausanne erschienen sind und welchen Umfang der Verkauf des März-Ellerlings (*marzuolus*) in diesem Jahre schon angenommen hat. Interessant ist auch das frühe Erscheinen dieser Arten, besonders auch des *Marasmius* (wohl Nelken-Schwindling. Red.). Bei den frischen Morcheln wird es sich um die Spitz-Morchel (*M. conica*) handeln. Red.

NB. — Wie wir aus verschiedenen Zuschriften entnehmen konnten, waren Januar und Februar ausserordentlich günstig und wurden Pilzarten beobachtet, die gewiss sehr selten in dieser Jahreszeit anzutreffen sind. Wir erwähnen unter andern bloss Täublinge um Wiener-Neustadt (H. Huber in litt.) und sogar Eierschwämme um Winterthur (Delegiertenversammlung 1930). K.

SCHWEIZERISCHER VEREIN FÜR PILZKUNDE

Mitteilung der Geschäftsleitung.

Die Wissenschaftliche Kommission unseres Verbandes wurde gemäss den an der Dele-

giertenversammlung in Winterthur gefassten Beschlüssen wie folgt zusammengesetzt: